

ATELIER SUR LE POUVOIR DE MARCHE DES PRODUCTEURS

EXPERIENCE DE GESTION DE L'OFFRE
(le cas de l'oignon au Sénégal)

Bruxelles, le 2 Octobre 2009

Babacar NDAO

Appui technique ROPPA

A stylized silhouette of a mountain range in shades of brown and grey, positioned at the bottom of the slide. The background of the slide is a blue gradient that transitions from a darker blue at the top to a lighter blue at the bottom, where the mountain range is located.

LES FONDAMENTAUX



LES PRINCIPES ET LES PILLIERS

- Le Principe
- L'intégrité du marché domestique
- Les trois piliers
- Contrôle des importations
- Contrôle de la production
- Prix à la production
- Contrôle des importations
- Contingents tarifaires
- Mesures de sauvegardes (TDS)
- Etc.

GESTION DE L'OFFRE DE L'OIGNON AU SENEGAL

- L'expérience avec le gouvernement depuis bientôt 8 ans en utilisant les trois piliers que nous venons de citer : contrôle des importations, le contrôle de la production et le prix à la production en respectant le premier principe que nous avons cité à savoir l'intégrité du marché national.
- Pour le contrôle des importations nous avons utilisé pour le moment les mesures de sauvegardes du traitement spécial et différent qui nous permet d'agir sur le marché (menacé par le volume ou les prix). Tout ceci fait référence à l'article 5 de l'accord sur l'agriculture (AsA).

L'IMPORTANCE DU PRODUIT

- L'oignon local est concurrencé par l'oignon importé, alors qu'il est pour nous un produit de diversification très important (nous parlerons des produits spéciaux et des produits sensibles) plus tard. L'oignon est consommé par chaque ménage au Sénégal et au moins deux fois par jour.
- C'est une spéculation rentable parce que nous pouvons avoir jusqu'à 30 tonnes à l'ha. Les producteurs et leurs organisations ont la volonté de la maîtrise de la production par la qualité et la commercialisation par la **mise en marché**. Les charges de production sont maîtrisées autour de 700 893 Francs/ha. Le coût de productions du KG est de 35 Francs. Il peut être mis sur le marché entre 140 et 170 Francs CFA.

LA PRODUCTION

- Au Sénégal, les Niayes (Région Naturelle du Sénégal) ont produit plus de 30 000 Tonnes alors que la vallée a produit 40 000 Tonnes avec un rendement moyen de 20 Tonnes/ha, jusqu'en 2004. Cette production totale du Sénégal qui a été de 70 000 Tonnes jusqu'en 2004 n'a pas arrêté de croître depuis la mise en place du système et en 2006 a battu un record de 110 000 Tonnes pour atteindre presque 190 000 Tonnes (estimation provisoire) en 2009 parce que les producteurs sont en confiance et les consommateurs satisfaits.
- La campagne dure en moyenne 5 à 6 mois pendant lesquels le Sénégal n'avait pas besoin d'importer. En 2007 déjà, le comité a étalé le contrôle sur 9 mois.



LES IMPORTATIONS

La quantité moyenne annuelle des importations d'oignons au Sénégal varient de 60 000 Tonnes à 80 000 Tonnes en provenance de trois pays : Hollande, France, Belgique. Nous sommes en pleine commercialisation et sommes persuadés que l'importation ne dépassera pas cette année 30 à 50 Tonnes.

Les trois grands pays producteurs Africains sont :
Sénégal 70 000 Tonnes, Niger 200 000 Tonnes,
Nigeria 700 000 Tonnes.



LES IMPORTATIONS

- Avant la Production de Janvier a A out
–19 595 Tonnes ; 29 %
- Durant la Production de Mai a A out
–2 410 Tonnes ; 4 %
- Apres la production de Septembre a
Decembre
–45 097 Tonnes ; 67%

L'IMPACT SUR LES PRIX

	Oignon Local Produit			Oignon Importé		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Avril	60	75	125	300	300	200
Mai	75	125	150	300	300	250
Juin	100	150	250	300	300	250
Juillet	125	200	300			

DES PRIX NEGOCIES

- Pour ne pas pénaliser les consommateurs, depuis 2006, le prix est maintenu à 150 francs et ne doit pas dépasser en toute circonstance 200 francs.



LE PROCESSUS.

- Depuis dix ans de 1987 à 1997 le problème a été débattu au sein des associations de producteurs. Depuis 2000, nous avons avec l'Etat mis en place le CNNI (comité national de négociation internationale) où sont proposées les positions du Sénégal sur les négociations avec le sous comité sur les produits agricoles. A ce niveau sont représentés les OP (CNCR et FONGS). A ce niveau du sous comité sont discutés toutes les questions techniques en ce qui concerne l'Agriculture, des APEs, de L'OMC, de L'AGOA et leur impact sur la PAU et L'ECOWAP.
- Ensuite il y a la mise en place d'un comité national de concertation et de suivi par l'Agence de régulation des marchés (ARM).



LE PROCESSUS (SUITE)

- Le CNCR (Conseil National de Coordination et de Coopération des Ruraux au Sénégal) en ce qui le concerne (ayant participé à un appel d'offre et gagné pour organiser la filière horticole au Sénégal dans le cadre du PACD (programme gouvernementale pour une agriculture compétitive et durable), une coopérative vient d'être mise en place pour des achats groupes (Intrants, semences etc.) de même que les ventes (mise en commun au marché)
- Différents acteurs sont dans le comité national (producteurs, transformateurs, commerçants, transporteurs, les intermédiaires, les consommateurs, les ministères concernés, etc.). Les rencontres s'organisent autour d'échanges sur la qualité des produits, sur les prix, les quantités à produire, les périodes de production, les variétés, les prix et le revenu moyen des consommateurs et des Producteurs etc.

LES PERSPECTIVES

- Etaler la période d'arrêt des importations
- Augmenter la production et offrir des prix intéressants aux producteurs et aux consommateurs.
 - Continuer à améliorer la quantité et la qualité de la production
 - Améliorer la mise en marché
 - Adapter les formes organisationnelles des OP.
- Maintenir et renforcer la présence des producteurs dans la dynamique
 - Maîtrise des enjeux
 - Développement d'une capacité de propositions
 - L'amélioration du plaidoyer
 - La participation à des campagnes au Sud comme au Nord.

LES LIMITES

- Le respect relatif des itinéraires de production pour améliorer la production
- La hausse des prix par certains clandestos
- Une importation massive avant l'arrêt des importations
- Une importation détournée (problème des produits sensibles négociés dans le processus des APE qui heureusement sont a leur quatrième report pour Novembre 2010).



LA IL FAUT ENCORE TRAVAILLER

- En plus de l'article 5 de AsA au niveau de l'OMC,
- il y a le fait que lors de la treizième réunion du Comité de Gestion du TEC qui s'est tenue du 02 au 06 février 2009 à Ouagadougou et consacrée à la mise en place du TEC de la CEDEAO, le Comité de Gestion du TEC avait retenu comme principal critère d'éligibilité à la 5ème bande tarifaire au taux de 35%, la protection de la production locale.



LA IL FAUT ENCORE TRAVAILLER

- A la suite de cette conclusion, la 6ème réunion du Comité Conjoint de Gestion du TEC de la CEDEAO avait retenu cinq autres critères d'éligibilité à la 5ème bande qui sont :
 - **la vulnérabilité du produit ;**
 - **la diversification économique ;**
 - **l'intégration régionale ;**
 - **la promotion du secteur ;**
 - **le fort potentiel de production.**
- Dès lors, il apparaît nécessaire au vu de ces critères, de se battre autour de la méthodologie permettant de mettre en œuvre ces critères dans le choix des produits devant être soumis à cette nouvelle catégorie. Bien sur, les producteurs souhaiteraient que tous les produits sensibles y soient.
- LES APE (UE/AO) viennent de buter encore pour la quatrième fois sur l'offre d'accès au marché (prochain rendez vous en Novembre 2010).

CE QUE LA GESTION A PERMIS

- En permettant de rétablir l'équilibre des différentes forces du marché
 - Un grand nombre de producteurs
 - Un grand nombre d'acheteurs
 - De revendiquer un juste prix pour nos produits
- Couvrir le coût de production
- Stabilité des prix à la production
- Un maximum de revenu sur les marchés



CE QUE GAGNENT LES PRODUCTEURS

- Stabilité des prix
- Capacité de trier leurs revenus du marché
- Un seul et même prix pour les producteurs et les acheteurs
- Même coût de transport pour tous les producteurs
- Prix couvrant les coûts de production



CE QUE GAGNE TOUT LE MONDE

- **Acheteurs (transporteurs)**
 - Bénéfice raisonnable
 - Stabilité des approvisionnements et
 - Stabilité des prix
- **Consommateur**
 - Grande stabilité des prix
 - Prix raisonnables
 - Produits de grande qualité
- **Gouvernement**
 - Subventions raisonnables pour soutenir le revenu
 - Un secteur en santé qui contribue à l'économie
 - Favoriser le développement rural
- **Société**
 - Agriculture saine
 - Maintenance des exploitations familiales
 - Collaboration des petites et grandes exploitations à tous les piliers de chaîne

CONCLUSION

- **La gestion de l'offre**
 - Permet l'existence d'une filière prospère
 - Est équitable : producteurs, transformateurs, consommateurs
 - Ne coûte rien à l'Etat
- **La gestion de l'offre mène à la souveraineté alimentaire et sauve les exploitations familiales**
- **Le producteur est mis au centre et non pas le produit**



ALLER DANS LE SENS DE L'ECOWAP

LE CHOIX POLITIQUE C'EST LA
SOVERAINETE ALIMENTAIRE DE
LA CEDEAO



Je vous remercie de
votre aimable
attention

